



Serrissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 80

En vue très vite

La 10^e saison

de la Ferme des Communes

page 4

Dossier

Une ville fière de ses fleurs

page 8

Album

Serris fête la musique

page 18

Coup d'œil

Déolib

page 22

Sport

L'Aikibudo

un art de défense pour tous

page 26

Au quotidien

Serris s'investit dans

l'enquête du SDRIF

page 36



Serris

COMMUNE DU VAL D'EUROPE

www.mairie-serris.net

Un challenge
pour des routes plus sûres p. 24



Mme Boutrou

- Hôtel de Ville de Serris
2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
77706 Marne la Vallée cedex 4
Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi :14 h 00 - 18 h 00
Mardi à vendredi :9 h 00 - 12 h 00, 14 h 00 - 18 h 00
Samedi :9 h 00 - 12 h 00



Mme Louah



- Mairie du Bourg de Serris
12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
- Police Municipale : Tél. : 01 60 43 27 15
Courriel : police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques : Tél. : 01 60 43 66 81
Courriel : s-technique@mairie-serris.net

Accueil Mairie du Bourg :

Lundi :14 h 00 - 18 h 00
Mardi à vendredi :9 h 00 - 12 h 00, 14 h 00 - 18 h 00

Site Internet : www.mairie-serris.net Courriel : contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux

Hôtel de Ville

- Accueil Famille :
Tél. : 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)
Courriel : accueila-famille@mairie-serris.net

Le service Accueil Famille fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux.

Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme : Tél. : 01 60 43 67 63
Courriel : amenagement@mairie-serris.net

- Service Social : Tél. : 01 60 43 67 95
Courriel : i.chobert@mairie-serris.net

Le service Social gère les demandes de logements, de RSA, d'Allocations Spécifiques Vieillesse, d'aides financières, de Carte Améthyste 4-5 sur Passe Navigo, les demandes MSPH (personnes handicapées) et APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et les demandes de repas à domicile...

Maison des Associations "Équinoxe"

- Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90
Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net
Adresse : 2, sente des Communes - 77 700 Serris

Horaires d'accueil pour les locations de salle :

Mercredi : 09 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 18 h 00

Contact pour la location de salle : Mme Sylvie Rouyer

Tél. pour la location de salle : 01 60 43 66 90

Renseignement sur les animations municipales.

Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

- Service Culturel : Tél. : 01 60 43 25 21
Courriel : culture@mairie-serris.net

Horaires d'été

Du 15 juillet au 16 août 2013, les horaires d'accueil à l'Hôtel de Ville, à la Mairie du Bourg et à la Maison des associations Équinoxe seront les suivants :



- le lundi : 13 h 00 - 17 h 00
(Permanence téléphonique de 8 h 00 à 12 h 00. Instruction des demandes jusqu'à 16 h 45.)
- du mardi au vendredi : 8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 00
(Instruction des demandes jusqu'à 11 h 45 le matin et 15 h 45 l'après-midi.)
- le samedi : 9 h 00 - 12 h 00
(Seul le service État-Civil est ouvert le samedi matin, uniquement sur rendez-vous.)

Pendant cette période, **le service Accueil Famille ne sera ouvert que l'après-midi.**

Opération Tranquillité Vacances, partez serein !

Vous vous absentez durant les vacances scolaires ?

Les vacances d'été approchent à grands pas et vous êtes nombreux à vous absenter durant cette période.

Avant votre départ, **inscrivez-vous auprès de la police municipale de Serris ou de la police nationale de Chessy en remplissant le formulaire d'Opération Tranquillité Vacances.**



Vous pouvez également vous inscrire directement sur le site internet de la commune www.mairie-serris.net, rubrique téléchargement.

Les agents effectueront ainsi des passages réguliers afin de surveiller votre habitation pendant votre absence.

Mairie du Bourg - Police Municipale - 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
Téléphone : 01 60 43 27 15 - Courriel : police.municipale@mairie-serris.net

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Voilà l'été ?

Après un printemps bien discret, nous arrivons maintenant à la saison estivale qui, si elle ne nous apporte pas forcément le soleil et la chaleur que nous pouvons espérer à une telle période, permet toutefois à certains de bénéficier d'un repos bien mérité.

En général les premiers à être heureux d'être en congés sont les plus jeunes générations qui peuvent ainsi non seulement passer plus de temps en famille ou avec leurs amis mais également découvrir de nouvelles activités. C'est pourquoi la ville propose un large panel d'animations et de sorties dans ses structures jeunesse, périscolaires et dans ses équipements sportifs. À cela s'ajoute cette année la possibilité pour tous de se détendre au centre aquatique intercommunal.

Mais, bien évidemment, pendant que les uns profitent de leurs vacances, d'autres continuent de s'investir au service de l'intérêt général. Ainsi les services municipaux, après avoir refleuri la ville aux couleurs de l'été, profitent maintenant de la disponibilité de certaines structures pour préparer déjà activement la rentrée en effectuant par exemple des travaux d'entretien et de sécurité. Ils veilleront également à maintenir la propreté dans la ville et ce malgré l'important flux touristique et commercial de l'été. Ils prépareront les grands rendez-vous de septembre : la rentrée scolaire, la foire aux greniers, le forum des associations, la présentation de la saison culturelle.

En parallèle, la municipalité continue de porter une attention toute particulière sur l'évolution de projets d'importance, impactant l'avenir de la commune, comme l'approbation de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou l'évolution des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) qui, selon leur localisation, permettront le développement de l'offre universitaire, l'augmentation de l'offre économique et commerciale, la création d'équipements publics et de logements...

Je vous souhaite à toutes et à tous, un été ensoleillé.

Denis Gayaudon,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Gayaudon".

Maire de SERRIS.

Le Serrissien

• Directeur de la publication :
Denis Gayaudon,
Maire de Serris.

• Comité de rédaction :
Frédéric Balluet,
Geneviève Chaffard, Martine Offroy,
Luc Chevalier, Sylvie Audrain,
Anicet Fabriano, Philippe Richard,
Xavier Lanéry, Noura Bellili.

• Secrétariat de rédaction :
Service Communication :
Nicolas Humbert,
Katell Hellegouarch,
Audrey Berthemin.

• Photos :
Service Communication

• Conception graphique :
Service Communication.

• Impression :
Desbouis Gresil
Tél. : 01 69 83 44 66
Imprimé sur du papier recyclé
Certification Label Imprim'Vert

• Tirage :
4500 ex.
Dépôt légal: 3^e trimestre 2013

Sommaire

EN VUE, TRÈS VITE

4

- Ferme des Communes
- Serris en direct sur smartphone
- Foire aux Greniers et Forum des Associations
- Avez-vous votre carte d'électeur ?

DOSSIER

- **Une ville fière de ses fleurs**
- Le label villes et villages fleuris

8

L'ALBUM DE SERRIS

12

- Congratulations
- Opération dépistage
- Convergence francilienne
- Fêtes de fin d'année dans les écoles
- Rencontre avec Toile É Moi - Le Renc'Art des ateliers
- **Serris fête la musique**
- La pétanque pour tous

COUP D'ŒIL

21

- Décolib
- Vous n'avez pas le bac ?
- Plan canicule 2013
- **Un challenge pour des routes plus sûres**

La 10^e saison de la Ferme des Commune

D. 4

SPORTS

■ Championnat de France
de Tennis de Table
Sport Adapté

■ Le handball féminin à l'honneur

■ **L'Aikibudo,
un art de défense pour tous**

■ Interligue Ultramarins

25

DÉMOCRATIE

■ **Délibérations
des Conseils
Municipaux**

■ Tribunes

30

AU QUOTIDIEN

■ **Serris
s'investit
dans l'enquête du SDRIF**

- Schéma régional de cohérence écologique
- Débat national sur la transition énergétique
- Démarchage
- Sondage téléphonique
- Éclairage nocturne
- Nouveaux commerces et services

36





**Geneviève
CHAFFARD**

Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture



Le programme culturel est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrisiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes et sur le site internet de la commune (www.mairie-serris.net).

Ferme des Communes

Salle Alfred de Musset

Programmation - saison 2013-2014

OUVERTURE DE SAISON

Entrée libre
samedi 28 septembre, 18h30



VITE, RIEN NE PRESSE

Humour Tarif A
samedi 28 septembre, 21h00



LES NABIS - FÉLIX VALLTON

Conférence - Entrée libre
vendredi 4 octobre, 20h30



PINOCCHIO D'APRÈS L'ÉTRANGE RÊVE DE MONSIEUR COLLODI

Jeune public - Tarif B
Dimanche 6 octobre, 16h00



ÉLOGE DE LA MOTIVATION, DE LA PERFORMANCE ET DU DÉPASSEMENT DE SOI AU TRAVAIL

Humour - Trio burlesque - Tarif A
samedi 12 octobre, 21h00



LE JARDIN SOUS LA LUNE

Très jeune public - Tarif C
mercredi 6 novembre, 10h00 et 15h00



GEORGES BRAQUE

Conférence - Entrée libre
vendredi 15 novembre, 20h30



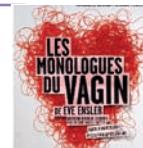
SLIPS INSIDE

Duo clownesque - Tarif A
samedi 7 décembre, 21h00



LES MONOLOGUES DU VAGIN

Théâtre - Tarif A
vendredi 13 décembre, 21h00



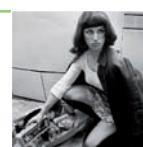
LIAN ET LE LOTUS

Théâtre d'ombres et musique - Tarif B
dimanche 12 janvier, 16h00



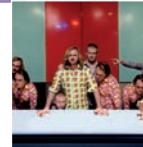
CINDY SGHERMAN

Conférence - Entrée libre
vendredi 17 janvier, 20h30



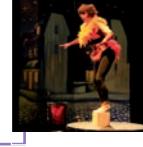
QUI VIVE

Magie philosophique - Tarif A
samedi 25 janvier, 21h00



CABARET COULEUR

Jeune public - Tarif B
dimanche 2 février, 16h00



BOUVARD ET PÉCUCHE

Théâtre - Tarif A
samedi 8 février, 21h00



5

L'IMPORTANCE D'ÊTRE WILDE Théâtre contemporain - Tarif A samedi 8 mars, 21 h 00		HANSEL ET GRETEL, OU LA FAIM DE L'HISTOIRE Très jeune public - Tarif B dimanche 6 avril, 16 h 00	
YVES TANGUY Conférence - Entrée libre vendredi 14 mars, 20 h 30		INCONNU À CETTE ADRESSE Théâtre contemporain - Tarif A vendredi 11 avril, 21 h 00	
PRÉMICES Très jeune public - Tarif C mercredi 19 mars, 10 h 00 et 15 h 30		LUCIAN FREUD Conférence - Entrée libre vendredi 16 mai, 20 h 30	
SANS LES MAINS ET EN DANSEUSE Humour - Tarif A samedi 29 mars, 21 h 00		LA NOURRITURE DANS L'ART CONTEMPORAIN Conférence - Entrée libre vendredi 13 juin, 20 h 30	
ÉDOUARD MANET Conférence - Entrée libre vendredi 4 avril, 20 h 30		<p>8 Bd Robert Thiboust - 77 700 Serris - Val d'Europe Tel. : 01 60 43 25 21/Fax : 01 64 63 36 96 Courriel : culture@mairie-serris.net Site internet : www.mairie-serris.net</p>	

TARIFS :

• Tarif A : - adultes :	12 €	• Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle*) :	8 €
- jeunes (- de 26 ans) :	5 €	• Tarif B (jeune public) :	4 € pour tous
- famille (2 parents et 2 enfants) :	25 €	• Tarif C (Très jeune public) :	2 € pour tous.
- groupe (10 pers. et +) :	8 €	*Carte de réduction annuelle : cette carte, au tarif de 15 euros, offre des réductions à la Ferme des Communes et aussi à la Ferme Corsange de Bailly Romainvilliers et au File 7 à Magny le Hongre.	

Serris en direct sur votre smartphone !

Le site internet de la commune de Serris www.mairie-serris.net, a été adapté à la navigation sur Smartphones grâce à une application dédiée.

Via une interface spécifique, cette application vous permettra de retrouver sur vos téléphones portables des informations sur la collectivité déjà présentes sur notre site internet.

N'hésitez pas à la télécharger, elle est disponible gratuitement sur l'App Store (pour iPhone et iPad), Google play, Windows phone et Blackberry app world.



En vue très vite

Animations

6

Foire aux Greniers et Forum des Associations

Foire aux greniers

Dimanche 8 septembre 2013, de 9 h 00 à 18 h 00, route de Meaux.

Inscription à l'Hôtel de Ville de Serris, du 10 juillet au 4 septembre inclus,
du mardi au samedi (hors jours fériés), de 9 h 00 à 11 h 45.
(dossier d'inscription disponible sur www.mairie-serris.net)

Tarifs : (minimum 2 m linéaires)

- 4 euros le mètre linéaire pour les Serrissiens
- 7 euros le mètre linéaire pour les extérieurs
- 33 euros le mètre linéaire pour les professionnels.

Buvette et restauration sur place.
Structure gonflable gratuite
pour les enfants.



Pièces à fournir :

- justificatif de domicile,
- pièce d'identité,
- paiement intégral à la réservation
(Les chèques sont à établir à l'ordre du "Trésor Public")
- le règlement (remis lors de l'inscription) signé, lu et approuvé,
- l'attestation (remise lors de l'inscription) signée, lu et approuvée.

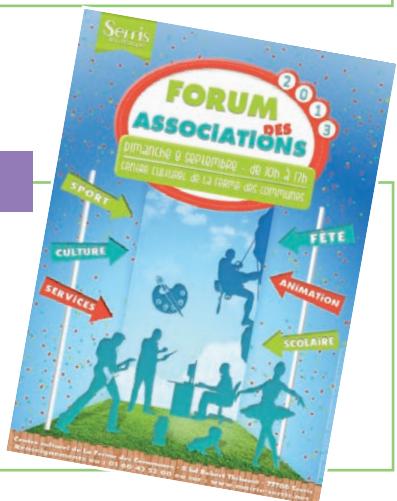


Forum des Associations

Dimanche 8 septembre 2013, de 10 h 00 à 17 h 00
Salle de spectacle Alfred de Musset - Ferme des Communes

Venez rencontrer les associations de Serris :
sport, culture, fête et animation, services et conseils...

Planète Sport, les cours de modelage sculpture.
Découvrez toutes les associations de la commune !



Avez-vous votre carte d'électeur ?

En mars 2014 auront lieu les élections municipales, puis en mai les élections européennes. Petit rappel sur les démarches à effectuer pour pouvoir voter l'an prochain.

Comment obtenir la carte électorale ?

Pour pouvoir voter, vous devez être munis d'une carte électorale. **Résidant à Serris, âgé de 18 ans et plus, vous avez jusqu'au 31 décembre 2013, 17 heures pour vous rendre à l'Hôtel de ville et demander votre inscription sur les listes électorales.**

Pour cela, il vous sera demandé de vous prémunir :

- d'un **justificatif de domicile récent** (quittance de loyer, facture EDF) ;
- d'une **pièce d'identité** ;
- si vous résidez chez vos parents, ces derniers devront fournir, en plus des éléments cités ci-dessus, une **attestation d'hébergement** sur papier libre.

La radiation sur l'ancienne liste électorale s'effectuera en même temps que la nouvelle inscription.

Changement d'adresse à l'intérieur de la commune

Vous habitez à Serris lors des dernières élections et avez déménagé depuis tout en restant sur la commune ? **N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse pour pouvoir voter dans le bureau de vote correspondant à votre nouvelle résidence.**

Les papiers à fournir sont identiques à ceux pour une inscription classique sur les listes électorales.

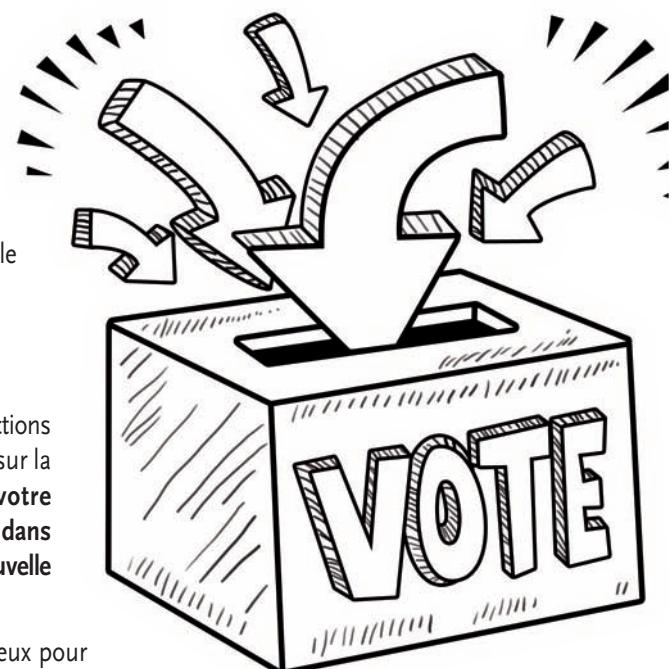
Bureaux de vote

Bureau de vote n° 1 : Hôtel de Ville
(2 Place Antoine Mauny)

Bureau de vote n° 2 : Mairie du Bourg
(12 Rue Émile Cloud)

Bureau de vote n° 3 : Salle polyvalente Robert Doisneau
(Rue de l'Herrière)

Bureau de vote n° 4 : Salle polyvalente Jules Verne
(Avenue Émile Cloud)



Une ville fière de ses fleurs

**Philippe RICHARD**

Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux
et à l'Environnement

Le cadre de vie a pris ses couleurs d'été depuis le mois de mai. Les agents de la collectivité se sont mobilisés pour agrémenter les espaces verts de la commune par des couleurs chatoyantes et des décors exotiques.

Forts du maintien de notre troisième fleur attribuée par le jury des Villes et Villages fleuris régional, les services techniques de **Serris** ont reconduit les **principes de fleurissement des années précédentes :**

- des prairies fleuries annuelles,
- des massifs plantés de fleurs annuelles,
- du fleurissement aérien (jardinières, pyramides et suspensions),
- des zones en fauches tardives soulignées par des semis de prairies fleuries annuelles.

Certains de ces dispositifs ont été étendus pour les parties en "prairies". L'objectif étant de diminuer les zones de tontes au profit d'agrémentation plus champêtres



En effet, la gestion différenciée basée sur les principes de développement durable guide la manière de concevoir le fleurissement et l'entretien des espaces verts pour notre commune.

Les espaces de prairies naturelles en fauche tardive s'étendent dans les parcs et jardins afin d'offrir plus de biodiversité. Un semis de prairies fleuries vient compléter le décor en apportant une touche de couleur.

Les massifs de fleurs accueillent comme depuis 3 ans maintenant

des prairies fleuries ou des plantes à massifs. Des paillages de couleur, en matériaux naturels biodégradables, participent à l'ornementation des massifs de fleurs. Ils permettent de maintenir au frais et à l'humidité les végétaux tout en limitant le développement des adventices ("mauvaises herbes").



Le fleurissement estival se décline également dans les jardinières et pyramides de fleurs. Ces dispositifs nous offrent la possibilité de fleurir à la hauteur des yeux, des espaces minéraux routiers peu enclins le reste de l'année à ce type de fantaisie.

Depuis 2009, la commune de Serris pratique la gestion différenciée pour l'entretien de ses espaces verts. La gestion différenciée c'est réaliser des travaux d'entretien des espaces verts dans le respect de l'environnement et adaptant les interventions humaines au juste besoin de la nature et de l'utilisation des espaces. Cette démarche s'inscrit dans la politique de développement durable de la ville et dans son Agenda 21.

Cela se traduit à ce jour par :

- L'abandon de produits chimiques tels que les désherbants afin de préserver la nappe phréatique du Champigny (signature de la charte de préservation en 2006). Notre commune a été une des premières à y souscrire et a adapté ses usages en conséquence : désherbage manuel, paillage...
- La mise en place d'un fleurissement annuel alternatif avec le semis de prairies fleuries.
- La pratique de fauche tardive afin de préserver la faune et la flore.
- La mise en place de paillage biodégradable sur le sol pour limiter les "mauvaises herbes" et limiter les consommations d'eau d'arrosage.

La gestion différenciée étant un mode de travail évolutif, ces dispositifs sont amenés à s'étoffer ou à se modifier en fonction des besoins, de la spécificité des lieux.

La gestion différenciée mise en place à Serris entre pleinement dans le cadre des évolutions des

pratiques de fleurissement encouragées par le Comité National des Villes et Villages Fleuris et par le Conseil Général ; ainsi, en 2012, la Seine-et-Marne a changé ses critères de notation de ce concours en intégrer les aspects de préservation de l'environnement (limitation des produits chimique par exemple) et de sauvegarde de la biodiversité.

Le jury départemental nous a ainsi décerné la "Fleur d'Honneur" pour notre engagement dans cette démarche et les efforts de fleurissement qui contribuent à l'attractivité de la commune.



Prairies fleuries annuelles		Massifs plantés en fleurs annuelles	
Lieux et surface en m ²		Lieux et surface en m ²	
Rond point de la rue de la Fontaine	18	Cimetière	13
Rue du Marmouset	22	Intersection rue de la Fontaine / route de Meaux	12
Rue du Clos d'Orange	10	Rue de Magny	11
Parvis du groupe scolaire Robert Doisneau	18	Place Gibraltar	22
Rue Buisson Cocher	11	Devant le groupe scolaire Jules Verne	27
Rue du Clos Rose	10	Rond point de la route de Meaux	25
Salle des Charmilles	10	Route de Meaux	19
Parcelle du tennis (<i>nouvelle parcelle</i>)	73	Salle du lavoir	10
Cours élémentaire Jules Verne (<i>nouvelle parcelle</i>)	70	Intersection route de Meaux/ bd Champ du Moulin	46
Coulée verte (28 m ² supplémentaire)	76	Église	19
Route de Meaux (entrée du Bourg)	680	Parvis de la Mairie du Bourg	20
Rue de Lagny	50	Intersection route de Meaux / rue de Lagny	25
Route de Meaux	38	Face à la Brocante	96
Rond point RD 231	1650	Intersection route de Meaux/rue de la Morte Paye	37
Devant la médiathèque route de Meaux	90		
Au pied de la haie du monument aux morts	38		
Parking de la police municipale	27		
Total Surface	2892		382



le label Villes et Villages Fleuris

Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label des Villes et Villages Fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, 4 031 d'entre elles sont labellisées. Évoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.



Le label Villes et Villages Fleuris a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. Il récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

La démarche consiste à attribuer une série de 4 fleurs qui correspondent à quatre niveaux identifiés par un référentiel d'évaluation. Ces fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau à l'entrée de la commune.

Il existe plusieurs échelons au concours des Villes et Villages Fleuris : national, régional, départemental et communal.

Le concours national des Villes et Villages Fleuris, est organisé par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) qui délègue aux régions

Repères

Serris a trois fleurs et a obtenu une fleur d'honneur en 2012 lors du 53^e concours départemental des villages fleuris de Seine-et-Marne 2012.

Seules Le Mée sur Seine, Meaux et Melun ont 4 fleurs dans notre département.



et départements ses pouvoirs pour l'organisation et le contrôle de ce concours. **Le Conseil national décerne la 4^e fleur.**

Le Comité Régional du tourisme d'Île de France organise le concours régional des Villes et Villages Fleuris pour les communes pouvant prétendre à obtenir 1,2,3 fleurs et attribue des prix spéciaux.

Pour prétendre à l'obtention de la première fleur, une commune doit avoir remporté le premier prix du concours départemental. Après son passage, le jury départemental décide de la présentation ou non de la ville au jury régional.

Les communes détentrices d'une à trois fleurs sont ensuite visitées tous les 3 ans par le jury régional. Le jury départemental n'intervient à aucun moment.

Seine-et-Marne Tourisme organise, pour le compte du Conseil général, le concours départemental des Villes et Villages Fleuris qui s'adresse aux particuliers et aux communes qui ne sont pas labellisées au niveau national ou régional.

La commune de Serris organise tous les ans le concours des maisons fleuries.

L'attribution du label Villes et Villages Fleuris s'effectue sur la base d'une série de critères définis par le CNVVF.

- La motivation pour l'obtention du label.
- La démarche globale de valorisation communale

par le végétal et de fleurissement.

- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics

(mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).

- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.



11

Histoire du label Villes et Villages fleuris

“Gares fleuries” et “villages coquets”

La “culture de la Fleur” dans la sphère publique doit son succès au développement des sociétés d'horticulture au XIX^e siècle qui valorisent les qualités sanitaires et hygiéniques de la plante. Cette époque correspond aux premiers déplacements de touristes français et européens qui parcourent le territoire pour se rendre sur leurs lieux de villégiature en utilisant le plus souvent les transports ferroviaires. Un réseau qui n'a pas été conçu à l'origine pour les déplacements touristiques et qui n'offre donc que très rarement les agréments attendus par une clientèle touristique naissante.

C'est dans ce contexte que le Touring Club de France institue un concours pour encourager les chefs de gares et les hôteliers à fleurir leurs lieux d'accueil et à soigner la propreté de ces lieux. Fort du succès de cette opération, le Touring Club de France étend la démarche aux communes et organise dès les années 1920 le concours des “Villages Coquets” qui sera interrompu en 1939.

Naissance de la campagne “Fleurir la France”

Un circuit de “Routes Fleuries” est mis en place par le Touring Club au début des années 1950. Fort de ce succès et de l'engouement de l'Hexagone pour cette campagne de fleurissement, Robert Buron, ministre des Transports, des travaux Publics et du Tourisme met en œuvre le concours national des Villes et Villages Fleuris qui voit le jour en 1959. Dès la première année, 600 communes s'inscrivent au concours. Pour satisfaire le nombre croissant de communes souhaitant participer, les inscriptions sont très rapidement confiées aux

préfectures qui établissent un palmarès départemental.

Le développement d'un réseau d'acteurs locaux

En 1988, dans le contexte de la décentralisation et presque trente ans après sa création, l'organisation locale du concours est confiée aux Conseil Généraux qui recueillent les inscriptions et aux Conseils Régionaux qui ont à partir de ce moment la charge d'attribuer les trois premiers niveaux du label.

La coordination nationale est assurée depuis 1972 par le Comité National pour le fleurissement de la France, association loi 1901, rebaptisée Conseil National des Villes et Villages Fleuris lors d'une réforme statutaire en 2001.

Aujourd'hui, un label au service de la qualité de vie des communes

Au-delà de son caractère de récompense officielle, le label garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente.

Dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et économique. Cette valeur ajoutée constitue un élément fort qui motive les élus à participer au label.

Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidants et des visiteurs.



Sources :
www.villes-et-villages-fleuris.com
Seine-et-Marne Tourisme

Fêtes de fin d'année dans les écoles

Le mois de juin annonçant les vacances est aussi le mois de la fête pour les écoliers.



Noura BELLILI

Adjointe au Maire
Déléguée à
l'Enseignement Primaire

La fin de l'année scolaire est toujours le moment pour les élèves de révéler aux parents leurs nombreux talents, de leur faire découvrir leurs travaux. Fête des écoles, représentation théâtrale ou musicale sont également l'occasion de partager quelques moments conviviaux avec leurs camarades et leur famille avant les grands départs en vacances.

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée !



Fête de l'école Jean de la Fontaine



Représentation théâtrale de l'école Jules Verne



Chorale de l'école Robert Doisneau



Chorale de l'école Henri Matisse

Boum et dictée à Jules Verne



Le 1^{er} juin, les élèves de l'école Jules Verne ont profité de la boum organisée par les parents de ce groupe scolaire... Chaise musicale, danse et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Inspirée de la grande dictée de Bernard Pivot, la 2^e édition de la dictée de l'école Jules Verne a réuni parents et enfants pour un moment instructif, ludique et convivial le 15 juin dernier.

13

Opération dépistage

Le 31 mai dernier, une nouvelle opération de dépistage a été organisée par Serris, Place d'Ariane.

Organisée par le service Jeunesse de Serris, cette journée de prévention et de dépistage anonyme et gratuit a de nouveau permis aux personnes de venir lever un doute ou tout simplement poser des questions aux professionnels de santé présents pour l'opération. De 12 h 00 à 18 h 00, les nombreux participants ont pu effectuer un dépistage classique (VIH, Hépatite B et C, Syphilis et autres Infections Sexuellement Transmissibles). Le dépistage étant anonyme, un identifiant a été remis à ces derniers afin qu'ils puissent retirer leurs résultats ultérieurement sur place ou au Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) de Jossigny.

Compte tenu du succès de la précédente édition, les personnes intéressées ont également pu se faire dépister rapidement par TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostic) de 19 h 00 à 23 h 00. Ce test ne nécessite qu'une seule goutte de sang pour dépister le VIH. Le résultat est délivré en seulement 30 minutes.

Les opérations de prévention et de dépistage sont devenues récurrentes sur notre territoire et il est inutile d'en rappeler la nécessité. Ces actions seraient bien sûr impossibles sans l'implication du SAJED, du CDAG, de l'association AIDS, du San du Val d'Europe, de la Ville de Serris et des membres de la Maison des jeunes de la commune.



Tous les acteurs vous donnent rendez-vous lors du prochain dépistage, le vendredi 27 septembre 2013 !

Pour plus d'informations : Contactez le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit de l'hôpital de Marne-la-Vallée au 01 61 10 65 82

14

Congratulations*

! ! !

* En Français : félicitations

Les 21 et 28 juin derniers, avaient lieu les cérémonies de remise des dictionnaires pour les élèves de CM2. Un moment convivial visant à féliciter les jeunes Serrissiens pour leur année scolaire et leur rentrée prochaine au collège.



Noura BELLILI
Adjointe au Maire
Déléguée à
l'Enseignement Primaire

Deux cérémonies ont été organisées pour la remise des dictionnaires. La première, le 21 juin, à l'Hôtel de Ville, pour les élèves de Henri Matisse et de Jules Verne, et la deuxième, le 28 juin, à la Mairie du Bourg pour ceux des écoles Jean de la Fontaine et Robert Doisneau.

Depuis quelques années, la Ville de Serris organise à chaque fin d'année, une petite cérémonie pour féliciter le parcours scolaire des élèves de CM2 de la commune.

Petite nouveauté cette année, les élèves ont reçu un dictionnaire anglais français illustré, contenant 10 000 mots et expressions, des planches thématiques, de la grammaire anglaise et des exercices corrigés. Véritable outil pédagogique, ce dictionnaire a pour but de favoriser l'apprentissage de la langue d'Outre-Manche. La maîtrise d'une langue étrangère peut constituer un atout non négligeable pour la poursuite d'études et la carrière professionnelle future. Les élèves doivent donc mettre toutes les chances de leur côté.



Mme Bellili, Maire Adjointe déléguée à l'Enseignement Primaire, M. Francis Tsaramanana, Conseiller municipal, et M. Luc Chevalier, Maire Adjoint délégué au Sport et à la Jeunesse ont remis à chaque enfant un dictionnaire.

En présence d'élus de Serris et de représentants de l'Inspection académique, chaque enfant a reçu un dictionnaire dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Les projets éducatifs et le bien-être des enfants ont toujours été au cœur des préoccupations de la commune

Congratulations aux futurs collégiens et Good Luck!**

**Félicitations aux futurs collégiens et bonne chance



Les CM2 des écoles Jules Verne et Henri Matisse ont été reçus à l'Hôtel de Ville



Les CM2 des écoles Jean de La Fontaine et Robert Doisneau ont été conviés à la Mairie du Bourg

15

Convergence francilienne

Le 2 juin dernier, des milliers de cyclistes de tout âge ont pédalé depuis une centaine de villes d'Ile-de-France en direction de Paris, pour la 6^e édition de la Convergence francilienne. Et le beau temps était au rendez-vous !

Au départ de Serris, les participants ont rejoint d'autres amateurs de vélos à Lagny. En longeant les bords de Marne, le cortège vêtu de blanc a progressivement pris de l'ampleur... pour finir par une parade dans Paris et profiter d'un pique-nique géant sur les pelouses des Invalides au rythme d'une Batucada.

Merci aux cyclistes et aux associations organisatrices qui encouragent la pratique du vélo au quotidien et permettent ainsi de découvrir l'Ile-de-France autrement.



Renc'Art des ateliers

La Ferme des Communes a accueilli les 1^{er} et 2 juin derniers, l'exposition des associations Toile E Moi, Azimuth, Les Chênes Vitrail et le cours de modelage sculpture.

Le vernissage de l'exposition a été animé pendant près d'une heure par l'École de Musique Serrissienne, qui a livré au public présent une jolie démonstration de son talent. Ce week-end était l'occasion pour les Serrisiens de revoir ou de découvrir les œuvres des associations tout en partageant un moment convivial avec les intervenants.



Toile É Moi en quelques traits

*En septembre dernier, l'association Toile É Moi s'installait à Serris.
Retour sur cette association avec Roland Charbonnier, enseignant à l'association.*



**Geneviève
CHAFFARD**
Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture

En quelques mots, présentez-nous votre association ?

Artiste, depuis plus de 20 ans et enseignant depuis une quinzaine d'années dans le milieu privé et associatif, je donne des cours au sein de l'association Toile É Moi créée en collaboration avec une autre artiste il y a maintenant 5 ans. Auparavant, j'enseignais à Saint Germain et depuis septembre 2012, l'association s'est installée à la Maison Communale des 4 Saisons de Serris.

Toile É Moi accueille aussi bien les débutants que les confirmés. L'enseignement académique que j'ai reçu durant mon parcours me permet d'enseigner toutes les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile, le dessin, le pastel et bien d'autres encore. J'interviens sur les toiles des élèves et je peins également pendant les cours, cela leur permet d'observer mes gestes.

Chaque cours dure 2 h 30 et chaque élève est libre de choisir la technique et le sujet qu'il veut traiter. La capacité d'accueil de l'atelier ne dépasse pas 14 élèves à chaque cours, il me serait autrement difficile de prodiguer à chacun des conseils personnalisés. L'association met également du matériel (chevalet, peinture etc.) à disposition des élèves.

Quel premier bilan tirez-vous de cette aventure serrissienne ?

Très positif. Au-delà d'enseigner, de transmettre des techniques et de réaliser des œuvres, l'association

est pour moi un lieu convivial, de partage et d'échange. J'enseigne aux élèves et je les encourage mais j'apprends aussi beaucoup d'eux, je me nourris en quelque sorte de leur fantaisie. Je veux qu'ils se fassent plaisir et qu'ils puissent exprimer librement leur créativité car la diversité représente une richesse.

Le Renc'arts des ateliers a été l'occasion pour certains, d'exposer leurs travaux aux regards extérieurs. C'est une belle récompense pour eux de voir les gens apprécier leur travail.

Que peut-on vous souhaiter pour la suite ?

À ce jour, l'association compte une soixantaine d'adhérents, ce serait formidable d'en avoir davantage à la rentrée prochaine. **Il ne faut pas hésiter à venir découvrir l'atelier et nos activités.** Un cours d'essai est toujours organisé pour permettre aux futurs élèves de se faire une idée de l'ambiance générale et du déroulé des ateliers. Nous accueillerons avec plaisir de nouveaux adhérents.



En Bref...



Les Aînés de Serris se sont rendus à Anvers lors du voyage organisé par la Ville.

17



Les tout-petits aussi ont fêté l'arrivée des vacances au cours des fêtes de fin d'année au Carrousel des Bébés (à gauche) et aux 1 001 Bulles (à droite).



Serris est une ville nouvelle... Et qui dit ville nouvelle dit : nouveaux voisins!

Travail et quotidien font qu'il n'est pas facile d'apprendre à se connaître...

Le 31 mai dernier, de nombreux Serrisiens ont profité de l'occasion pour faire plus ample connaissance avec leurs voisins à l'occasion des "Quartiers en Fête". On sort les tables, les chaises, chacun apporte sa contribution et tout le monde profite de ce moment de convivialité et de bonne humeur !



Comme chaque année,
les professeurs de
l'École de Musique
Serrisienne ont donné
un concert à la Ferme
des Communes devant
un public captivé.

18



Gilbert BRULFERT
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Serris fête la musique

Comme chaque année, Serris, associée aux autres communes du Val d'Europe pour cette journée, a bien évidemment participé à la fête de la musique. C'est encore une fois l'éclectisme qui était au rendez-vous avec de la musique folk, du rock, du rap et de la variété.

La place de l'Hôtel de Ville a accueilli cette année encore la scène de la fête de la musique serrissienne.

Au programme : 4 groupes de musique, un concert des élèves de l'école de musique serrissienne et des intermèdes musicaux placés sous le signe de la variété.



Sparky in the Clouds : deux sœurs anglaises et un guitariste passionnés de musiques de films pour des mélodies soul et des textes folks



Serris était à l'honneur avec les élèves de l'École de Musique Serrissienne qui ont pu montrer ici tout leur talent !

Comme depuis plusieurs années, la fête de la musique au Val d'Europe est une affaire commune. En effet, les villes du Val d'Europe et le File 7 font jouer leurs réseaux et travaillent conjointement pour offrir aux habitants et aux visiteurs une soirée à la hauteur de leurs attentes, variant les plaisirs, pour que chacun y trouve son bonheur !



Inti : un cocktail mêlant ska, rock et énergie des cuivres à la chaleur des grooves afros et latinos...



Keep The Motion : un jeune quatuor résolument rock et énergique pour vous chatouiller les oreilles !



Laurent Hounsvai a fait danser les petits et chanter les plus grands lors des intermèdes musicaux !



19



64 Studio'Z : des artistes venus des quatre coins de France, d'Allemagne et de Côte d'Ivoire pour un Hip Hop percutant !



20



Gilbert BRULFERT
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Début juin, l'association Serris Pétanque organisait, pour la deuxième année consécutive, un concours de pétanque en association avec le Domaine du Saule.

Le Domaine du Saule est une structure de l'Association des Établissements du Domaine Emmanuel (AEDE) implantée à Serris en face du terrain de pétanque de la commune. Ce centre d'activités occupationnelles reçoit des personnes handicapées mentales âgées d'au moins 18 ans, n'ayant pas d'activités professionnelles ou travaillant à temps partiel et hébergées ou non au sein du Foyer d'hébergement. L'accès de tous à la culture et au sport fait partie des objectifs du Domaine du Saule. Chaque résidant peut participer, selon ses envies et ses possibilités, à des activités encadrées par des éducateurs tant pour les activités ludiques que de compétition. Ces activités favorisent l'autonomie, le développement individuel et permettant aux résidants de vivre de manière équilibrée, de trouver un épanouissement personnel et de s'intégrer dans la ville.

Pour l'association Serris Pétanque, la pétanque est un sport destiné à tous, amateurs, professionnels ou joueurs occasionnel. Les valeurs défendues par l'association sont le fair-play, la convivialité, le plaisir et la rencontre. Par équipe de 2 ou 3, nocturnes ou diurnes, les compétitions de Serris Pétanque sont toujours des moments conviviaux et d'échanges où tout le monde est bienvenu.

En raison des valeurs qu'ils ont en commun, c'est tout naturellement que Serris Pétanque et le Domaine du Saule ont organisé un concours de pétanque le 15 juin dernier, d'autant plus que l'édition de l'an dernier fut un joli succès.

La pétanque pour tous !



Ce fut également le cas cette année lors de cette journée où la pluie fut absente au contraire de la convivialité et de la bonne humeur bien présentes.

Par équipe composée d'1 membre de Serris Pétanque et de 2 résidants du Domaine du Saule, 30 personnes se sont "affrontées" toute l'après-midi. Et même si ce challenge était avant tout amical, le mètre ruban a été mis à contribution afin de déterminer le point gagnant... Tous les participants ont été récompensés à la fin de cet événement. Au cours duquel les résidants du Domaine du Saule se sont certainement eux aussi posé cette question existentielle qui anime tous les joueurs de pétanque du monde entier : "tu tires ou tu pointes?"



Plan canicule

2013

Un registre nominatif de recensement concernant la canicule a été mis en place par la Commune. Si vous êtes une personne âgée, handicapée, isolée ou fragilisée habitant Serris, pensez à vous inscrire sur le registre mis en place par la Commune. Vous bénéficieriez ainsi d'une aide en cas de canicule.



Xavier LANÉRY

Adjoint au Maire
Délégué à la Solidarité,
à la Famille
et à la Petite Enfance



Hôtel de Ville - Service Social
2, place Antoine Mauny - 77 700 SERRIS

FICHE D'INSCRIPTION

Madame :

Nom :

Prénom :

Âge :

personne de plus de 65 ans.

personne de 60 ans et plus, inapte au travail.

adulte handicapé.

Autre :

Adresse :

.....

Téléphone :

Monsieur :

Nom :

Prénom :

Âge :

personne de plus de 65 ans.

personne de 60 ans et plus, inapte au travail.

adulte handicapé.

Autre :

Adresse :

.....

Téléphone :

SUR LA LISTE DES PERSONNES SENSIBLES EN CAS DE CANICULE

Cette démarche d'inscription est volontaire et facultative.

Elle s'inscrit dans le cadre de la prévention d'une éventuelle canicule (1)

Personne à prévenir en cas d'urgence (parents, amis, voisins, professionnel de santé ou aide à domicile) :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Avez-vous prévu de vous absenter de votre domicile cet été? oui non

Si oui, précisez vos périodes d'absence :

(1) Loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Décret 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

(2) Conformément à la loi 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'information aux fichiers et aux libertés, les informations figurant sur ce document sont confidentielles et font l'objet d'un droit d'accès.

J'accepte d'être inscrit(e) sur un fichier informatique tenu de façon confidentielle par la ville (2) et j'accepte de communiquer toute modification me concernant, postérieurement à mon inscription. J'ai bien noté que je peux demander à tout moment ma radiation de ce fichier.

Date et signature



Gilbert BRULFERT
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage



Decolib, échanger et créer en toute liberté !

Depuis 2008, l'association Decolib propose aux Serrissiens des ateliers créatifs et conviviaux, un concept original basé sur le principe d'échange de savoir-faire.

Quelques questions à M^{me} Derocq, présidente de Decolib

Racontez-nous l'histoire de votre association ?

Nous étions un groupe d'une dizaine de personnes, adhérentes d'une association de loisirs créatifs quand nous avons pris la décision de voler de nos propres ailes. Cela fait maintenant 5 ans que DECOLIB propose des ateliers basés sur l'échange de savoir-faire. Ce sont les adhérents eux-mêmes qui animent les cours, et nous adaptons notre planning en fonction des demandes et du savoir-faire de chacun. Notre association est impliquée dans les animations de la ville et du Val d'Europe : nous avons déjà participé au forum des associations de Serris et à la fête de la culture organisée par le SAN.

Quelles activités proposez-vous ?

Nous avons un cours de couture, de loisirs créatifs, et chaque dernier vendredi du mois, j'anime un cours de cuisine. Nos activités se déroulent le soir de 20h00 à 22 h 30, salle "Les Gassets", au-dessus du Centre Social Intercommunal.

Nous varions les ateliers pour permettre à nos adhérents d'apprendre les différentes techniques au cours de l'année. Une fois par mois, j'organise un atelier finition qui permet d'achever les créations en cours.



Quels sont les objectifs de DECOLIB ?

Comme son nom l'indique, nous souhaitons créer, faire de la décoration en toute liberté.

Pour nous, ce n'est pas tant l'atelier en lui-même qui

23

est important mais la perspective de se retrouver, d'échanger et de partager des moments ensemble. C'est pour cela que nous travaillons la plupart du temps (en dehors du cours de cuisine) avec des matériaux de récupération ; la création est ainsi à la portée de tous.

Ayant un public uniquement féminin dont l'âge varie entre 30 et 65 ans, les ateliers permettent de se détendre et de discuter. C'est en quelque sorte le moyen pour beaucoup d'entre nous de sortir du quotidien et d'avoir un moment pour soi. Par exemple, après le cours de cuisine, nous mangeons ensemble les plats que nous avons préparés. DECOLIB est un lieu de partage et de convivialité où chacun est libre de venir quand il veut.

Des projets pour l'avenir ?

Nous souhaitons continuer à nous épanouir, tant d'un point de vue créatif que relationnel. J'ai également le projet de développer un cours de cuisine pour les non adhérents qui souhaiteraient participer ponctuellement à cette activité. J'espère que ce projet pourra voir le jour.



Pour contacter l'association DECOLIB :

decolibsavoirfaire@yahoo.fr

www.decolib.e-monsite.com

Vous n'avez pas le BAC ?

Préparez le DAEU

(Diplôme d'Accès aux Études Universitaires)

Option A Littéraire

Démarrage de la session : 23 septembre 2013
à l'IFIS - bâtiment Érasme - Serris

Profil concerné : Le DAEU est destiné aux personnes ayant interrompu leurs études depuis moins de 2 ans sans avoir eu le baccalauréat.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 19 juillet 2013.



CONTACT :

Internet : <http://www.ifis.univ-mlv.fr>

Tél. : 01 60 95 78 14

Courriel : contactifis@univ-mlv.fr

Un challenge pour des routes plus sûres

Dans le cadre des journées de "Prévention Routière", la police municipale de Serris est intervenue dans les écoles de la commune pour sélectionner les enfants qui ont participé au challenge Inter Val d'Europe "piste routière".



Les journées "prévention routière"

En avril et mai dernier, les CM1 des écoles de Serris ont assisté à des journées de "Prévention Routière". Ils ont été particulièrement sensibilisés sur le comportement cycliste (port du casque, gilet réfléchissant etc.), le comportement piéton et les règles de sécurité à respecter. Chaque journée commençait par une matinée "théorique" (suivie d'un test de connaissance) et se terminait par une après-midi "pratique" avec un parcours à vélo. Les élèves ont apprécié ce moment même si le beau temps n'était pas toujours au rendez-vous.

Le challenge Inter Val d'Europe "piste routière"

À l'issue de ces journées, les meilleurs élèves de la commune ont été sélectionnés par la Police Municipale de Serris pour participer au Challenge Inter Val d'Europe "piste routière" du 5 juin à Bailly Romainvilliers. Ce challenge, organisé par le commissariat de police de Chessy regroupait les communes du Val d'Europe ainsi que de Chalifert et

Montévrain. Comme à Serris, chaque Police Municipale de ces communes avait sélectionné les meilleurs candidats pour participer à cet événement de sensibilisation routière.

Les enfants des classes de CM1 ont participé à un circuit sur piste routière (avec feux rouges, passage piéton, rond point, etc.), une épreuve de maniabilité du vélo (qui comportait par exemple un test de freinage d'urgence, un slalom, etc.) et répondre à un questionnaire à choix multiple sur le code de la route.



Le travail de sensibilisation à la sécurité routière de la Police Municipale a porté ses fruits car tous les participants ont obtenu la moyenne, recevant ainsi une médaille et un diplôme. Les 3 premiers Serrissiens sont Kabilan (5^e), Théo (9^e) et Nathan (10^e).

Les actions de prévention sont importantes. Elles favorisent l'éducation routière de nos jeunes Serrissiens pour qu'ils soient plus en sécurité sur les routes.

25

Le handball féminin français à l'honneur



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Après avoir reçu l'équipe de France masculine de Handball en avril dernier, Serris a cette fois-ci accueilli l'équipe de France féminine de Handball des moins de 18 ans au gymnase Olympe de Gouges, pour un stage de 4 jours, ouvert au public.

Récemment qualifiées pour le Championnat d'Europe 2013, les jeunes joueuses tricolores sont venues effectuer une préparation physique à Serris en vue de disputer leur Euro, qui se déroulera en Pologne, du 15 au 23 août prochain.

Nous avons recueilli quelques mots de Pierre MANGIN, entraîneur de l'équipe :

Pourquoi avoir choisi de venir vous entraîner à Serris ?

Nous souhaitions nous préparer sereinement. La qualité des infrastructures de Serris ainsi que la proximité du TGV ont été déterminantes dans notre choix de venir sur votre commune. La présence de trois anciennes joueuses du HBCVE dans l'effectif



national y est aussi sans doute pour quelque chose, une belle récompense pour son club formateur. Je tiens à remercier la Municipalité pour l'accueil qui nous a été réservé.

Nous leur souhaitons bonne chance pour leur prochaine compétition.



Championnats de France de Tennis de Table Sport Adapté



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Dans le Serrissien du mois de mai, nous vous avions annoncé que notre commune allait recevoir les Championnats de France de Tennis de Table Sport Adapté. Retour sur les moments forts de la compétition.

Sous l'égide de la Fédération Française du Sport Adapté, en collaboration avec l'association "Sport Toi Bien", la Ville de Serris et le club de l'ATTS, près de 400 pongistes s'étaient donné rendez-vous au gymnase Éric Tabarly entre le 6 et le 9 juin dernier. 13 concurrents Seine-et-Marnais, membres de "Sport Toi Bien" étaient engagés dans la compétition, qui s'est déroulée dans une ambiance festive et sportive.

Au terme de **3 jours de compétition et de rencontres palpitantes**, les vainqueurs, sacrés, ont reçu leur médaille. Pascal PEREIRA-LEAL, triple Champion de France de Tennis de Table et médaillé de bronze aux Jeux Paralympiques de Londres 2012, a une nouvelle fois brillé en remportant son titre de prédilection, le Double messieurs avec Richard Vallée et le Double mixte avec Magali ROUSSET. À noter la belle performance de cette dernière qui a également réalisé un triplé. La Ville de Serris, l'association



Pascal PEREIRA-LEAL, triple champion de France de Tennis de Table et médaillé de bronze aux Jeux Paralympiques de Londres 2012

"Sport Toi Bien", le club de l'ATTS et tous les partenaires de cet événement national ont pu une nouvelle fois montrer, à travers cette compétition, leur **engagement en faveur de la pratique sportive des personnes handicapées mentales et du sport pour tous**.





Podium de la catégorie D2



Des représentants officiels, de la Ville ou d'associations, ont témoigné de leur engagement en faveur de la pratique sportive des personnes handicapées.



Résultats :

Catégorie D1 :

D1 moins de 40 ans Dames : 1^{re} Magali ROUSSET
 D1 plus de 40 ans Dames : 1^{re} Véronique GUILLEM
 D1 moins de 40 ans Messieurs : 1^{er} Pascal PEREIRA LEAL
 D1 plus de 40 ans Messieurs : 1^{er} Christophe Le FEBVRE

Catégorie D2 :

D2 moins de 40 ans Dames : 1^{re} Aurélie BESNARD
 D2 plus de 40 ans Dames : 1^{re} Alexandra VILLACAMPA
 D2 moins de 40 ans Messieurs : 1^{er} Emeric LEFAOU
 D2 plus de 40 ans Messieurs : 1^{er} Hervé FORCE

Catégorie D3 :

D3 moins de 40 ans Dames : 1^{re} Bruna DELVAL
 D3 plus de 40 ans Dames : 1^{re} Sonia CARLE
 D3 moins de 40 ans Messieurs : 1^{er} Alphonse FREMAUL
 D3 plus de 40 ans Messieurs : 1^{er} Benoît PASQUIS

Catégorie Double Dames :

1^{re} Magali ROUSSET – Véronique CATEAU

Catégorie Double Messieurs :

1^{er} Pascal PEREIRA LEAL – Richard VALLEE

Catégorie Double Mixte :

1^{er} Magali ROUSSEL - Pascal PEREIRA LEAL

Interligues ultramarins

Le mercredi 5 juin dernier, le gymnase Olympe de Gouges accueillait encore un événement de handball : les finalités des **interligues ultramarins masculins**. Cette compétition réunissait les sélections des Antilles, de la Nouvelle Calédonie et de la Réunion qui l'a emporté avec 2 victoires.

- Sélection des Antilles 22 – 23 Sélection Ligue de la Réunion
- Sélection des Antilles 27 – 21 Sélection Ligue de Nouvelle Calédonie
- Sélection Ligue de la Réunion 24 – 10 Sélection Ligue de Nouvelle Calédonie



L'Aikibudo, un art de défense pour tous!

À la rentrée prochaine, Serris aura le plaisir d'accueillir parmi ses clubs sportifs, une association d'Aikibudo. Un sport encore peu connu du grand public, mais qui commence à se développer en France. Nous avons rencontré Hicham Tahiri, président de l'association Aikibudo Kajo Yoseikan.



Luc CHEVALIER
Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre parcours ?

J'ai toujours été un sportif par nature, j'ai d'ailleurs pratiqué le football pendant plusieurs années. En 2004, j'ai eu l'occasion d'assister à une démonstration d'Aikibudo, ce fut comme une révélation. L'Aikibudo est un art martial japonais, issu des arts de combat guerrier des samouraïs. Cette discipline est très proche de l'Aïki-Jujutsu pratiqué autrefois par O Senseï Morihei Ueshiba ; il puise ses sources dans le Budo traditionnel japonais des grands maîtres nippons tout en bénéficiant d'approches différentes comme le Daïto-Ryu (Ryu : école) du maître Takeda Sokaku. Le Sensei (Maître) Alain Floquet, élève du maître Minoru Mochizuki, en est le fondateur. Aujourd'hui l'Aikibudo est affilié à la FFAAA (Fédération Française d'Aïkido, Aikibudo et Affinitaires).



L'histoire de cet art martial et les valeurs qu'il enseigne m'ont conduit à explorer cette discipline et à progresser dans ma pratique.

Après 8 années de pratique intensive et l'obtention de mon 2^e dan au club de Mortcerf Kiäï, j'ai réussi à préparer et à obtenir le Brevet d'État. Ce brevet me permet désormais d'enseigner en toute légitimité et de faire partie de cette chaîne de transmission.

Présentez-nous plus en détail l'Aikibudo ?

Le terme Aikibudo est composé de 4 idéogrammes : aï (harmonie, esprit), ki (énergie, force), bu (martial, courage) et do (voie). Concrètement, on pourrait traduire cela par "la voie martiale qui procure la paix". Il s'agit d'un art martial d'auto défense qui se pratique aussi bien à mains nues qu'avec des armes. Au cours des séances d'entraînement, Les rôles d'assaillant et de défenseur sont prédéfinis à l'avance et échangés régulièrement. L'objectif est d'affiner ses pratiques d'autodéfense pour qu'elles soient efficaces sur des attaques réelles. Les deux personnes sont partenaires et non adversaires car il n'y a pas d'affrontement à proprement parlé.

Les compétitions n'existent pas en Aikibudo. Même si on parle de force et d'énergie dans ce sport, il s'agit de se servir de la force de son partenaire pour le désorienter et créer ainsi son déséquilibre.

L'Aikibudo : sa forme vient d'une part de l'art du sabre, du ken-jutsu, et d'autre, de l'art de la verticalité et de l'état mental

L'Aikibudo est un sport mixte qui s'adresse à tous, dès l'âge de 6 ans. Je ne peux pas encore affirmer que l'accueil des enfants sera possible dès l'année prochaine, cela dépendra des créneaux horaires disponibles.

En dehors de l'apprentissage des techniques de défense et d'attaque, l'Aikibudo prône le dépassement de soi pour pouvoir progresser.

L'Aikibudo est un état esprit, même si chaque élève évolue à son rythme. La pratique de cet art est porteuse de valeurs comme le partage, l'harmonie, la paix mais aussi le respect de soi, d'autrui, du lieu et du professeur.

Pourquoi avoir créé votre association à Serris ?

Étant moi-même Serrissien, j'ai eu l'envie de partager et d'enseigner cet art martial sur la commune. J'ai créé l'association en juillet 2012, avec l'aide de deux autres élèves du club Kïai. Les arts martiaux ne seraient rien sans la transmission de savoir et d'expérience entre générations. Je souhaite transmettre ce que mes professeurs m'ont appris. Pour moi, enseigner c'est aussi apprendre et progresser soi-même.

Les cours se dérouleront, en règle générale, en fin de journée mais les horaires ne sont pas encore déterminés. Les séances durent en moyenne 1 h 30 à 2 heures, deux fois par semaine. Chaque cours débute par le salut, suivi par un échauffement et des exercices de techniques par niveau. À la fin du cours, les élèves et le maître effectuent de nouveau le salut (retour au calme).

Sans certitude encore, mais le dojo de la salle des tilleuls de Serris serait le lieu d'entraînement. Au Japon, le dojo (lieu où l'on enseigne la voie) est un lieu sacré.



Que peut-on vous souhaiter pour cette nouvelle aventure ?

J'espère que les Serrissiens et les Serrissiennes auront envie de venir découvrir l'Aikibudo. Il peut leur apporter une certaine harmonie tout en les incitant à se dépasser. C'est un art martial mais aussi un état d'esprit. J'ai aussi pour projet de faire intervenir dans mes cours des enseignants d'autres budo (arts martiaux).

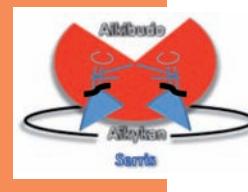
Je pense qu'une interconnexion entre plusieurs disciplines peut être enrichissante aussi bien pour les élèves que les professeurs. J'encourage donc vivement les personnes intéressées à me contacter. Je serai présent au forum des associations de Serris ainsi qu'à la fête du sport organisée par le San du Val d'Europe.

Pour plus d'informations :

Président, professeur : M. Tahiri

Tél. : 06 09 16 97 49

Mail : aikykan@sfr.fr



Serris : délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 22 avril 2013.

■ Procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2013

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 février 2013

Vote : 25 Pour, 1 Contre et 3 Abstentions.

Adopté à la majorité des votants

■ Cotisation au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2013 – Approbation

La ville de Serris doit renouveler ses engagements contractuels avec le Département de Seine-et-Marne concernant sa participation au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).

Pour rappel, ce Fonds a pour objet d'apporter une aide financière individuelle aux ménages en difficulté afin de leur permettre l'accès et le maintien dans un logement.

Cette aide intervient à deux niveaux :

- au niveau du logement lui-même : dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyer et dettes de loyers,
- et au niveau du paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergies.

Par ailleurs, le F.S.L. soutient financièrement les structures effectuant de l'accompagnement social lié au logement et les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Lors de sa séance du 23 novembre 2012, l'Assemblée Départementale a adopté à l'unanimité un nouveau mode de calcul concernant la contribution des communes au budget du Fonds.

La cotisation de 3 € par logement social (soit la somme totale de 1242,00 € versée en 2012) a été remplacée par une participation de 30 centimes d'Euro par habitant pour toute commune et communauté de communes de plus de 1500 habitants.

Le nombre d'habitant à prendre en compte est basé sur la population légale au 1^{er} janvier 2010. Pour cette année, la commune de Serris comptait 7 638 habitants.

Ainsi le montant de la participation au F.S.L pour l'année 2013 est le suivant : 2 291,00 € (soit 7 638 habitants x 0,30 €).

Cette somme sera versée au PACT 77, organisme public en charge de la gestion financière et comptable du Fonds.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau mode de calcul de la contribution des communes, ainsi que son montant pour l'année 2013,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des votants

■ Subventions annuelles aux associations – Attribution

Suite à l'examen des dossiers de demandes de subventions des associations, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'attribution de subventions annuelles, association par association.

ASSOCIATIONS SERVICE CULTUREL

ASSOCIATIONS	SUBVENTION		VOTE DU CM
	DEMANDÉE	PROPOSÉE	
Toile É'Moi (anciennement l'Atelier)	1000 €	1000 €	unanimité
École de Musique	42000 €	42000 €	unanimité
Musique Passion	1000 €	1000 €	unanimité
Les Chênes Vitrail	1000 €	500 €	1 vote contre, majorité
A.C. Théâtre Val d'Europe	4300 €	4000 €	1 abstention, unanimité des votants
Serris Danse Val d'Europe	3000 €	3000 €	1 abstention, unanimité des votants
Azimuth	500 €	500 €	unanimité
TOTAUX	52800 €	52000 €	

ASSOCIATION SERVICE RESSOURCES HUMAINES

ASSOCIATIONS	SUBVENTION		VOTE DU CM
	DEMANDÉE	PROPOSÉE	
Amicale du Val d'Europe	4800 €	4455 €	1 abstention, unanimité des votants
TOTAUX	4800 €	4455 €	

ASSOCIATIONS SERVICE ANIMATION ET JUMELAGE :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION		VOTE DU CM
	DEMANDÉE	PROPOSÉE	
Serris Balad	900 €	900 €	unanimité
L'Amicale des Pompiers de Chessy	500 €	450 €	unanimité
Le Club de la bonne Humeur	4500 €	4500 €	unanimité
Serris Pétanque	350 €	350 €	unanimité
TOTAUX	6250 €	6200 €	

ASSOCIATIONS SERVICE DES SPORTS :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION		VOTE DU CM
	DEMANDÉE	PROPOSÉE	
VEFC (anciennement RCS) (football)	20000 €	18810 €	unanimité
ATTS (tennis de table)	10500 €	9500 €	unanimité
HBCSVE (handball)	22500 €	22500 €	unanimité
REVE (escalade)	2000 €	2000 €	unanimité
Espace TT (mini-moto)	3000 €	3000 €	1 abstention unanimité
Les Randonnées Serrisiennes	2200 €	2000 €	unanimité
TPB ASRVE (tennis)	4680 €	4185 €	unanimité
RVE (rugby)	5000 €	5000 €	unanimité
Savate (boxe)	2000 €	1000 €	unanimité
Budokai (judo)	5500 €	4600 €	unanimité
TOTAUX	77380 €	72595 €	

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE :

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	SUBVENTION		VOTE DU CM
	DEMANDÉE	PROPOSÉE	
A.S. collège Madeleine RENAUD	1000 €	1000 €	unanimité
TOTAUX	1000 €	1000 €	

Subventions dites " élite " :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION		VOTE DU CM
	DEMANDÉE	PROPOSÉE	
ATTS (tennis de table)	15000 €	11250 €	unanimité
HBCSVE (handball)	13500 €	13500 €	unanimité
TOTAUX	28500 €	24750 €	

■ Coopératives scolaires de la ville de Serris - Demandes de subvention – Attributions

Comme chaque année, les écoles primaires (maternelle et élémentaire) Serrisiennes ont besoin de l'aide financière de la ville afin de pouvoir organiser :

- des projets culturels spécifiques,
- des transports pour les différentes sorties scolaires,
- et des classes découvertes pour les élèves des écoles élémentaires.

1 · Les projets culturels spécifiques :

Pour cette année, 4 projets culturels vont voir le jour, les voici :

- Pour l'école primaire Henri Matisse : Le projet " vivre au passé pour comprendre le présent ". Ce projet concerne le Moyen Âge et comportera des visites, des animations, un carnaval et la création d'un jardin médiéval.
- Pour l'école Élémentaire Jean de la Fontaine : L'école fête ses 20 ans et pour marquer l'événement, l'équipe éducative souhaite mettre en place un projet socio-éducatif autour des fables de Jean de la Fontaine. Les enfants aidés de l'équipe éducative seront chargés de faire un travail de recherches et d'étude qui débouchera sur la construction d'une œuvre artistique composée de différents matériaux et formant un " entre mélée " des différents personnages des fables créant des rébus dont les titres des fables sont les réponses.
- Pour l'école élémentaire Jules Verne : 2 projets

a/ Le projet "arts du cirque" : Fort de son bilan positif, le projet existe déjà depuis deux ans et tient de la collaboration avec un intervenant extérieur " Pouet le clown ". Ces interventions ayant permis aux enfants de canaliser leur attention, de leur permettre une meilleure concentration, de prendre confiance en eux et d'avoir un regard positif sur l'autre, l'école souhaite à nouveau mettre en place ce projet pour les 5 classes de CP/ CE1 et la CLIS. Ce projet aboutira à l'organisation d'un spectacle de fin d'année sur le thème du jonglage.

b/ Le projet "58-68 une décennie décisive" : Ce projet s'adresse aux classes de CM2 et permettra aux enfants de s'investir à la création d'un spectacle qui sera présenté lors du festival "entrer dans la danse !" à Torcy, les 6, 7 et 8 juin 2013. Les enfants vont être amenés à travailler avec File7 et la compagnie Alfred Alerte (chorale et chorégraphie de danse contemporaine). Ce travail sera ponctué par des sorties à la médiathèque et dans des musées.

2- La participation aux frais des sorties scolaires :

Dans la ligne directe des budgets précédents, il est proposé de participer aux frais des sorties scolaires à hauteur de 25 % du budget total annuel prévisionnel dédié par les écoles.

Cette participation 2013 concernera 84 sorties annuelles d'un budget total de 25 200 €, soit une demande de subvention de 6 300 €.

3- Les classes découvertes :

L'école élémentaire Jean de la Fontaine a fait partir les classes de CP, CP/CE1 ET CE1 (soit 71 élèves du 11 au 15 février 2013) pour un séjour aux Contamines Montjoie (74) dans le massif des Alpes.

Le budget du projet comprenait la totalité des déplacements, l'hébergement, la restauration et la prestation du ski (packaging), soit un budget total de 34 951,88 € financé comme suit :

- La participation des familles : 20 235 €
- La coopérative de l'école : 4 716,88 €
- La ville de Serris : 10 000 € découpé ainsi : 5 000 € sur le BP 2012 et 5 000 € sur le BP.2013.

Pour réaliser l'ensemble de ces projets pour l'année 2013, les coopératives scolaires ont demandé les subventions ci-dessous. Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer

le montant des subventions accordées aux coopératives des écoles maternelles et élémentaires Serrisiennes.

Écoles	Coopératives concernées	Subventions projets culturels spécifiques	Subventions sorties scolaires	Subventions classes découvertes	Montant total
Henri Matisse	Maternelle		600 €		600 €
	Élémentaire		450 €		450 €
	Primaire (maternelle + élémentaire)	2500 €			2500 €
Jules Verne	Maternelle		750 €		750 €
	Élémentaire	3000 €	1500 €		4500 €
Jean de la fontaine	Maternelle		600 €		600 €
	Élémentaire	2500 €	1050 €	5000 €	8550 €
Robert Doisneau	Maternelle		450 €		450 €
	Élémentaire		900 €		900 €

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des votants, coopérative par coopérative

■ Nouveau règlement intérieur relatif aux activités périscolaires, à la restauration et à l'extrascolaire – Adoption

La Ville s'est engagée dans une démarche importante de refondation des principes d'utilisation des services périscolaires et extrascolaires.

Dans la continuité de la nouvelle organisation mise en œuvre depuis octobre 2012 pour l'accueil du matin, l'accueil du soir et la restauration scolaire, la Ville poursuit sa démarche d'amélioration du système d'inscription et de facturation des activités, et de renforcement de la sécurité des publics accueillis.

Après avoir reçu l'avis favorable des quatre commissions municipales réunies conjointement le 25 janvier 2013 (Enfance et Restauration / Enseignement / Sport et Jeunesse / Solidarité-Famille), plusieurs principes nouveaux ont été énoncés. Le débat en Conseil municipal du 11 février 2013 a permis de rappeler les enjeux de service public aux fondements de cette démarche, et de valider les principes suivants :

- ① Une inscription calendaire obligatoire pour toute l'année scolaire
- ② Une annulation possible au plus tard le mercredi de la semaine n, pour la semaine n + 1,
- ③ La facturation en cas d'absence injustifiée
- ④ Le guichet unique est le service de centralisation des données d'inscription
- ⑤ Une simplification et une clarification des justificatifs d'absence retenus

Au terme de cette démarche d'élaboration collective, il est désormais proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires (accueils du matin, accueils du soir et pause méridienne) et extrascolaires (centre de loisirs du mercredi et pendant les vacances), qui sera appliqué à partir de la rentrée scolaire 2013.

Ce nouveau règlement intègre les points validés au Conseil Municipal du 11 février 2013 et d'autres points de gestion courante.

En outre, le point sur la majoration est à nouveau proposé pour les utilisateurs non-inscrits.

Vote : 19 Pour et 8 Contre.

Adopté à la majorité des votants

■ Activités seniors – Modification de l'âge d'accès des ayant droits – Fixation de la participation aux activités – Approbation

La ville de Serris organise plusieurs fois dans l'année des activités à destination des habitants du 3e et 4e âge, identifiés sous le terme " d'ayant-droit " .

Les critères, à ce jour, pour intégrer la liste des ayants-droits, sont de :

- résider sur la ville de Serris,
- d'être âgé de 61 ans et plus.

Aujourd'hui, l'âge des ayants-droits ne semble plus en corrélation avec l'augmentation de l'espérance de vie de la population et la nouvelle politique sociale qui progressivement recule l'âge du droit à la retraite.

Afin d'intégrer, ces deux nouveaux facteurs, il est proposé de procéder à une réévaluation des droits " aux activités ville " en repoussant progressivement l'âge d'accès des ayants-droits.

D'ailleurs, les autres communes membres du Val d'Europe ont déjà adopté des nouvelles dispositions fixant un âge d'accès qui varie de 65 ans à 70 ans selon les actions proposées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier progressivement l'âge des ayants-droits de 61 ans à 65 ans comme suit :

ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE	CONDITIONS	
2013	62 ans et +	au cours de l'année civile
2014	63 ans et +	
2015	64 ans et +	
à partir de 2016	65 ans et +	

De plus, au regard du succès de l'organisation du dernier voyage, à destination du Jura impliquant la mise en place d'un tarif dégressif en faveur des seniors, il est opportun de pérenniser les conditions de participation et de les étendre à toutes propositions d'activités payantes en faveur des seniors.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le mode de tarification (applicable dès le 1er mai 2013) ci-dessous :

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE ANNUEL EN EUROS	TARIFS - SÉJOUR - FOYER FISCAL 2 PERSONNES
	SUR PRIX COÛTANT
< ou = 14 478 € (Allocation de Solidarité Personnes Âgées : ASPA)	9,34 %
14 479 € à 17 387 €	18,32 %
17 388 € à 23 709 €	26,50 %
23 710 € à 31 612 €	37,45 %
> ou = à 31 613 €	50,00 %
EXTÉRIEUR	100,00 %

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE ANNUEL EN EUROS	TARIFS - SÉJOUR - FOYER FISCAL PERSONNE SEULE
	SUR PRIX COÛTANT
< ou = 9 326 € (Allocation de Solidarité Personnes Âgées : ASPA)	9,34 %
9 327 € à 11 591 €	18,32 %
11 592 € à 15 805 €	26,50 %
15 806 € à 21 074 €	37,45 %
> ou = à 21 075 €	50,00 %
EXTÉRIEUR	100,00 %

Vote : 26 Pour et 1 Abstention.

Adopté à l'unanimité des votants

■ **Création administrative d'emploi – Approbation**

Dans le cadre budgétaire tel que voté par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose des transformations d'emploi en deux temps, à savoir :

- ① D'une part, la création de nouveaux emplois,
- ② D'autre part, après avis du Comité Technique Paritaire, la suppression d'un certain nombre d'emplois, qui fera l'objet d'un point dans un prochain Conseil Municipal.

Ces créations d'emploi découlent directement des situations suivantes :

① Remplacement du régisseur du service Culturel par un agent non titulaire :

En effet, suite au départ du régisseur du service culturel, titulaire du grade d'agent de Maîtrise, il n'a pas été possible de recruter un agent titulaire. Afin de répondre aux fonctions spécifiques indispensables au fonctionnement du service, le candidat retenu est un agent non titulaire et sera recruté sur le grade de technicien territorial.

② Créations d'emploi suite à avancements de grade 2013 :

Entre 2012 et 2013, 7 agents ont bénéficié des taux de promotion pour les avancements de grades tels que définis par le Conseil Municipal en 2009.

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création administrative des emplois suivants :

- Pour la Direction Générale des Services/ service culturel
 - 1 emploi de technicien territorial à temps complet
- Pour le Département Action Éducative
 - 3 emplois d'ATSEM principal de 2e classe à temps non complet 31 h 30
- Pour le Département Action Familiale et Sociale
 - 3 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe à temps complet
- Pour le Département Prestation et cadre de vie
 - 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des votants

■ **Dissolution du syndicat intercommunal de transport des élèves de la région de Lagny-sur-Marne fréquentant le lycée de Chelles – Répartition de l'excédent budgétaire – Approbation**

Le syndicat intercommunal de transport des élèves de la région de Lagny-sur-Marne fréquentant le lycée de Chelles a

été créé par arrêté préfectoral le 24 février 1969. Il comprend 22 communes dont Lagny-sur-Marne en commune siège et la commune de Serris.

Depuis la rentrée scolaire 1992-1993, son activité a été transférée sur des lignes régulières. Toutefois, Madame la Préfète de Seine et Marne nous signale que la cessation juridique du syndicat n'a pas encore été prononcée et que le budget de fonctionnement reporté d'année en année, fait apparaître un excédent de 3 008,19 euros.

En application de l'article L.5212-34 du Code Général des collectivités territoriales, Madame la Préfète propose aux communes membres une dissolution au motif que le syndicat n'exerce plus aucune activité depuis plus de deux ans.

L'excédent financier sera réparti en part égale entre les communes, soit un montant de 136,72 TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur le principe de dissolution du syndicat susvisé,
- Et d'approuver la répartition de l'excédent budgétaire.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des votants

■ **Mise à disposition d'un agent " d'état civil " par le SAN du Val d'Europe à la commune de Jossigny – Participation des communes membres – Approbation**

Le transfert du centre Hospitalier de Lagny-Marne la Vallée sur le site de Jossigny a commencé au mois de novembre 2012. Ce transfert a des incidences importantes sur la gestion des actes d'état civil pour la commune concernée (plus de 4 500 actes à préparer chaque année).

Or, il n'est prévu aucune contrepartie à ce surcroît d'activité pour aider la commune à assumer cette mission de service public essentielle, exercée au nom et pour le compte de l'Etat.

La commune ne pouvant absorber seule la charge financière engendrée par l'accroissement d'activité, a sollicité un appui de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire dont elle fait partie et du SAN du Val d'Europe, Etablissement public Intercommunal compétent pour une portion du territoire de Marne-la-Vallée. D'ores et déjà, la CA de Marne-et-Gondoire a confirmé la mise à disposition d'un agent avec financement des communes membres.

Dans ce contexte, le SAN du Val d'Europe propose, à son tour, à ses cinq communes membres de mettre à disposition et de financer un agent d'état civil pour la commune de Jossigny. En effet, les 24 mai 2012 et 21 février 2013, le Bureau syndical s'était déjà positionné favorablement pour une mise à disposition d'un agent, puis une participation financière des communes à hauteur de 20 % pour chaque commune membre.

Par délibération du 28 mars 2013, le comité syndical du SAN du Val d'Europe a autorisé le Président à signer la convention de mise à disposition.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- la mise à disposition d'un agent d'état civil par le SAN du Val d'Europe à la commune de Jossigny,
- la participation financière à l'emploi d'un agent à temps complet à hauteur de 20 %,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des votants

■ Délibération n° 2013-02 du 11 février 2013 - Cession de la parcelle AH 24 au profit de la ville – Rectification d'une erreur matérielle

Suite à la découverte d'une erreur matérielle dans la délibération du Conseil Municipal n° 2013-02 en date du 11 février 2013, il est nécessaire de procéder à une rectification de cette délibération.

En effet, dans l'écriture de la délibération susvisée, il a été omis de préciser que le nom de l'organisme " cédant ", c'est-à-dire, l'Effort Rémois (acquéreur du patrimoine de Meaux habitat).

Pour rappel, cette délibération concernait la cession à la ville de la parcelle sis rue de Saria cadastrée section AH n° 24. Cette parcelle correspond au parking face à la Société Générale ainsi qu'au trottoir et places de stationnement se situant le long du bâtiment.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur ce point.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des votants

■ Article L2122-22 du CGCT : délégations au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal modification des dispositions de l'article 2122-22 4° selon la loi n° 2009-179 du 17 février 2009

La délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2008, prise en vertu de l'article L 2122-22 al 4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) alors en vigueur donne délégation au Maire, pour la durée du mandat, des charges suivantes en matière de marchés et d'accords-cadres :

" de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. "

Par l'article 10 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, le 4° de l'article L 2122-22 du CGCT a été modifié et permet ainsi d'étendre le champ des délégations possibles en matière de marchés et d'accords-cadres du Conseil Municipal au Maire.

Afin de réduire les délais de déroulement des procédures adaptées et d'appel d'offres, il est demandé au Conseil Municipal de compléter, le point portant sur la délégation susvisée, de la délibération du 27 mars 2008, en intégrant la

nouvelle formulation de l'article L2122-22 al 4° du CGCT, comme suit :

" De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. "

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura prises en application de cette délégation.

Vote : 27 Pour et 5 Contre.

Adopté à la majorité des votants



Prochains Conseils Municipaux :

- lundi 23 septembre 2013, à 20 h 30
- lundi 18 novembre 2013, à 20 h 30,
- lundi 16 décembre 2013, à 20 h 30,
salle du Conseil municipal
de l'Hôtel de Ville

Retrouvez l'intégralité des relevés des conseils municipaux sur le site internet :
www.mairie-serris.net

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Tribune de la majorité

Contre vents et marées...

Avec le projet de village nature, le développement de notre territoire se poursuit autour des loisirs qui progressent dans une démarche "zéro carbone". Ce cluster tourisme se construit en synergie avec un autre pôle, celui de la ville durable, situé plus à l'ouest à Champs sur Marne. À Serris, forte de notre agenda 21, la nouvelle zone d'activité du Couternois accueillera des activités en lien avec l'éco technologie. Une petite partie de cette zone sera d'ailleurs réservée à la création de jardins familiaux... Notre vision d'une ville verte, solidaire et durable devrait à terme s'intégrer à l'intérieur d'une gouvernance qui reste encore à déterminer car suspendue aux grandes décisions ou non, (s'agissant de notre secteur) d'un "grand Marne la Vallée". La rationalisation des politiques publiques reste un sujet entier à l'échelle de la région Île de France, dans une perspective de regroupement des territoires tout en maintenant une attractivité économique forte dans une conjoncture économique résolument défavorable avec un PIB de -0,5...

En attendant, l'inquiétude est grande lorsque l'on sait que, suite à l'annulation du projet d'exploitation du centre de traitement des déchets de Romainville (93), la Seine et Marne (qui accueille déjà la plus grande part des déchets inertes d'Île de France) va devoir subir le transfert de ces déchets pour 60 % !!! De même le danger de l'exploitation de l'huile de schiste chez nos voisins (notamment à NONVILLE) reste aussi alarmant...

Cela étant, nous nous devons de rester vigilants dans un contexte aussi fragile et fluctuant...

Les élus de la Majorité

35

Tribune de l'opposition

Déni de démocratie au conseil municipal du 24 juin

Sachez que le 24 juin, après le vote de l'augmentation de tous les tarifs des services municipaux, une subvention de 6 000 euros a été accordée à une association Serrissienne. Pourtant, toutes les pièces du dossier n'avaient pas été présentées ou étaient erronées :

- Bilan faux (des recettes absentes).
- association non déclarée en préfecture (Statuts non déposés).
- Nom d'association modifié.

Toutes nos questions sont restées sans réponses.

Pourquoi un tel parti pris alors que de nombreuses associations se sont vu refuser des subventions de moins de 300 €.

Nous nous sommes élevés face à ce déni de démocratie et avons demandé en vain un report du vote le temps d'éclaircir ces points litigieux.

Ce vote nous a malgré tout été imposé et est passé aux forceps !

Pourquoi une telle précipitation ?

À la veille des vacances d'été, nos élus de la majorité devraient se reposer afin d'avoir les idées plus claires à la rentrée. Bonnes vacances à tous !

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim,

Texte remis pour le N° 80 le 25 juin 2013.

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Serris s'investit dans l'enquête du SDRIF

Du 28 mars au 14 mai dernier, l'enquête publique relative à la révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) s'est déroulée sur l'ensemble du territoire de la Région IdF avec des permanences proposées et réparties sur 28 communes. La ville de Serris a participé à cette enquête en apportant ses observations.



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique

Le SDRIF en quelques mots

Après de multiples révisions subies depuis 2004, le projet du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France a été véritablement lancé en septembre 2011. Concrètement, **le SDRIF est un outil de planification et d'organisation de l'espace régional**, inscrit à l'article L.141-1 du Code de l'Urbanisme. Il a pour objectif de concevoir l'Île-de-France de demain, **en apportant des solutions d'aménagement et de développement durable du territoire** (logement, emploi, transports, qualité de vie etc.).

Ces aménagements sont pensés pour faciliter le quotidien des Franciliens et consolider le fonctionnement de la région à long terme (horizon 2030).

La mise en place de ces actions nécessite bien entendu la coopération des puissances locales, au cœur des problématiques des territoires.

L'enquête publique

L'enquête publique est une traduction concrète du principe de participation inscrite dans la Charte constitutionnelle de l'environnement.

Ces moments de concertation sont importants car ils permettent à tous, particuliers et collectivités, de s'exprimer sur le sujet et d'évoquer les problématiques et enjeux locaux, vécus au quotidien.

Les réflexions de la ville de Serris

Du fait de sa particularité et de l'objectif de maîtrise de la croissance urbaine, démographique, et de l'espace, notre commune, Opération d'Intérêt National, O.I.N. (Ville Nouvelle de Marne la Vallée) et Projet d'Intérêt Général (secteur de la convention de développement entre l'Etat et la Société Disney), verra inévitablement évoluer sa démographie et son environnement en sera impacté.

Par conséquent, la commune de Serris a tenu à apporter sa contribution à la réflexion du nouveau S.D.R.I.F. en faisant part de ses observations au commissaire enquêteur.

Au niveau des transports

La ville de Serris a ainsi exprimé sa préoccupation quant à la capacité des habitants à bénéficier d'un réseau de transport optimum, répondant à l'évolution de notre bassin de vie dans le secteur et de manière plus large dans l'Île de France.

La commune souhaite ainsi que le Syndicat Intercommunal des transports soit doté de financement important pour répondre à ses besoins à court et moyen terme, afin de renforcer tous les réseaux mais surtout celui du Val d'Europe.

Notre territoire, en raison de son aménagement, a un besoin important en desserte pour les nouveaux quartiers et les pôles d'emplois en développement.

La commune a également exprimé sa volonté de recevoir un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) au niveau de la ZAC de Couternois, élément indispensable pour donner une bouffée d'oxygène à cette ZAC et à la commune de Serris au niveau économique et financier.

L'objectif recherché est de permettre aux habitants de se rendre au travail dans des conditions de transports optimales. Pour cela, **il est nécessaire que les travaux d'amélioration de la ligne du RER A soient entrepris à la hauteur des enjeux d'un territoire en pleine urbanisation.**

Des efforts sont également nécessaires par des investissements leviers pour améliorer les autoroutes A4 – A 86 et A4 – A 104.

Au niveau du développement économique

Il est important que les infrastructures routières et ferroviaires continuent d'être développées afin d'attirer les grandes entreprises dans le secteur.

En effet, devant le constat d'une baisse sensible au niveau du taux d'emploi, la commune de Serris a sollicité une attention particulière pour son secteur. **Des réponses concrètes doivent être apportées en ce qui concerne l'offre des transports, la création d'enseignements publics supérieurs, l'implantation de sections internationales,** moteurs du développement économique et d'attrait des grandes entreprises.

Au niveau des logements

Les élus de Serris insistent pour qu'il y ait **un équilibre emplois et logement, un équilibre, entre développement économique, transports et équipements publics.**

La Commune est respectueuse de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, notamment l'article sur les logements sociaux.

Il est souhaitable que soit mis en place un développement harmonieux des logements selon un rythme que les élus du SAN trouveront acceptable par rapport aux capacités financières de notre intercommunalité. Ce rythme devra également être en cohérence avec le futur Programme Local de l'Habitat.

En matière d'environnement

La Seine-et-Marne est considérée comme le poumon vert de l'Île de France, soucieuse de préserver ce "patrimoine vert" la commune de Serris s'est engagée dans la mise en place d'un agenda 21.

Par conséquent, **la commune sera très attentive à la qualité des projets qui seront menés sur le territoire, particulièrement en matière de développement durable.**

Au-delà d'un maintien de l'agriculture au niveau du département, il est nécessaire qu'une agriculture péri-urbaine soit préservée au niveau de certaines villes du Val d'Europe.

Conscient que le SDRIF a une volonté de cohérence, les élus de Serris souhaitent qu'il veille à mieux affirmer cette vision forte des élus et qu'il soit le garant de cet équilibre entre villes, mais aussi entre départements.

Le SDRIF devrait être adopté par le Conseil régional en septembre 2013 puis approuvé par le Conseil d'État à la fin de l'année. Il pourrait être applicable dès janvier 2014.

Cette approbation sera suivie de près par celle concernant le PDUIF (plan déplacement urbain de l'Île de France) dont l'enquête publique s'est déroulée du 15 avril au 18 mai dernier. Celui-ci devra être compatible avec le SDRIF. Rappelons que Serris avait émis de nombreuses remarques au moment de la concertation des personnes publiques associées.





Martine OFFROY

Adjoint au Maire
Déléguée
au Développement Durable

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Issue du Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire, qui a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. C'est un réseau écologique formé d'espaces naturels terrestres et aquatiques en relation les uns avec les autres.

Au niveau régional, la Trame verte et bleue est déclinée par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), document cadre qui oriente les stratégies et les projets, de l'État et des collectivités territoriales et leurs groupements. Il a été soumis à Enquête Publique du 15 mai au 18 juin 2013. Il sera adopté courant 2013, puis mis en œuvre.

Sur le territoire communal, sont notamment à préserver : les rus, compte tenu de leur importance pour la biodiversité, et les mosaïques agricoles situées à proximité de la ZAC du Couternois, dont le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché. Ces mosaïques sont actuellement intégrées au Périmètre Régional d'Intervention Foncière.

Pour plus d'information :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-r390.html>

Éclairage nocturne

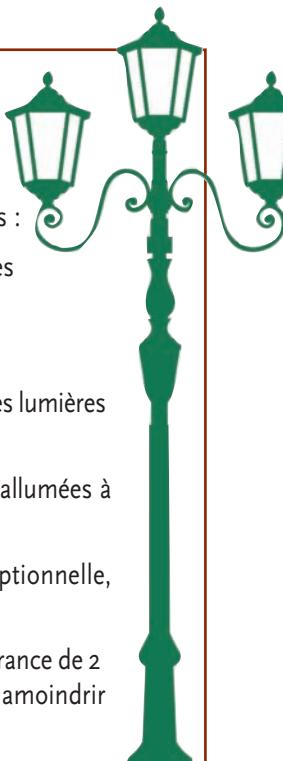
Dans un souci d'économie d'énergie et de protection de l'environnement, l'État a publié un arrêté réglementant l'éclairage nocturne des locaux non-résidentiels.

Effectives à partir du 1er juillet 2013, les nouvelles mesures seront les suivantes :

- Une heure après la fin d'occupation des bâtiments, les éclairages intérieurs de ces derniers devront être éteints.
- Au plus tard à 1 heure du matin, les lumières des façades devront être éteintes.
- Une heure après la fin d'occupation des locaux, ou au plus tard à 1 heure du matin, les lumières des vitrines de magasins de commerce et d'exposition devront être éteintes.
- Les lumières des vitrines de magasins de commerce et d'exposition pourront être allumées à partir de 7 heures du matin ou 1 heure avant l'occupation.

Sur notre commune, seule La Vallée Village Outlet, classée zone touristique exceptionnelle, bénéficiera d'une dérogation préfectorale pour l'éclairage de ses magasins.

Ces nouvelles mesures permettront une baisse de la consommation d'électricité en France de 2 TWh par an, un rejet de 250 000 tonnes de CO₂ de moins dans l'atmosphère et d'amoindrir l'impact négatif sur les écosystèmes naturels.



Débat national sur la Transition Énergétique

La transition énergétique est le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique.

Le Président de la République a fixé le cap pour notre pays : faire de la France la nation de l'excellence environnementale. Le Gouvernement a ainsi ouvert un grand débat national sur la transition énergétique.

Il est articulé autour de 4 questions arrêtées par la conférence environnementale (14 et 15 septembre 2012) :

- ① Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.
- ② Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarios possibles aux horizons 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- ③ Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- ④ Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

Le débat qui s'est déroulé dans toute la France jusqu'en juillet 2013 conduira à un projet de loi de programmation à l'automne 2013.

Pour plus d'information : <http://www.transition-energetique.gouv.fr/>

39

Démarchage

Dernièrement, plusieurs sociétés se sont autoproclamées comme mandatées par la commune pour réaliser des opérations de démarchage commercial.

La Ville de Serris ne cautionne en aucun cas les agissements des représentants de ces sociétés et déplore l'utilisation de l'image institutionnelle de la commune sans son accord. En aucun cas la municipalité n'a autorisé ce genre de démarchage en son nom. Dans le cas contraire, la commune établirait une attestation officielle sur papier à entête de la mairie précisant clairement la mission confiée à la société et ses conditions d'exécution.

En l'absence d'un tel document, aucune entreprise ne peut se prévaloir d'être mandatée par la commune.

Si la Ville de Serris décidait de mandater une société pour une opération commerciale, elle l'annoncerait également sur son site internet www.mairie-serris.net et via sa newsletter.

Sondage téléphonique

Des Serrissiens nous ont informés avoir été dernièrement sollicités par téléphone pour un **sondage téléphonique relatif aux prochaines échéances municipales à Serris**.

La Société de sondage et le commanditaire n'étant pas mentionnés lors de ces appels, **la Ville de Serris tient à préciser qu'elle n'est absolument pas à l'origine de cette consultation.**

40



Anicet FABRIANO

Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique

Nouveaux commerces et services



Agence Century 21 - Entreprise & Commerce

L'agence intervient dans le domaine de l'immobilier d'entreprise : transactions, locations de bureaux, locaux d'activités, entrepôts, terrains, murs commerciaux, et droit au bail sur l'ensemble du secteur de Marne la Vallée 77.

Century 21 Businessity - 15 boulevard Robert Thiboust - 77 700 Serris

Tél. : 01 84 21 01 21 / Port : 06 22 11 11 90

Mail : businessity@century21.fr / site internet : www.century21-businessity.com



Votre publicité, c'est notre métier.

Pub & Play - Agence de communication

Pub & Play vous fait bénéficier d'un interlocuteur unique. Spécialisée en webdesign, l'agence crée des sites web, des éléments graphiques, et des supports de communication (menu gastronomique, dépliant, plaquette, logo...).

13 cours du Danube - 77 700 Serris

Tél. : 09 81 25 51 68 / Contact : contact@pubandplay.com

Site internet : www.pubandplay.com

VISUAL SERRIS - Opticien Lunetier

Ouverture courant Juillet.

Du lundi au Samedi de 10 h 00 à 19 h 00 sans interruption.

Consultez notre site Internet pour obtenir une promotion d'ouverture et suivre l'ouverture.



14 avenue de Saria - 77 700 Serris

Tél. : 09 82 22 54 86

site internet : www.opticien-visual-serris.fr



La télésurveillance du Val d'Europe

Abonnement tout compris

Alarme + Télésurveillance + Intervention



Appartement



A partir de
19.50 € / Mois

Maison

A partir de
35.50 € / Mois



sur les frais d'installation jusqu'au 30/09/2013

Déjà équipé ? Frais de résiliation offerts offre soumise à conditions

Contactez nous : ☎ N° Indigo 0 820 366 066 telesurveillance.umi@orange.fr

U.M.I Télésurveillance - 19 Bd Robert THIBOUST 77700 SERRIS - www.umiserenys.fr

SARL au capital de 10 000 € - RCS Meaux N°460999733 - Autorisation préfectorale N°2004ORLP3P018

Publicité

41

STRIBY RUGBY - Vente Équipement rugby et mode rugby



170 m² dévoués au rugby technique, joueurs, clubs... Ainsi qu'à la mode style rugby. Grand choix de crampons, protection, maillots d'équipes, accessoires supporters. Un espace mode rugby à des prix accessibles. Grandes tailles.

Rugby Store Marne la Vallée - Ouvert du lundi au samedi
14b avenue de Saria - 77 700 Serris
Tél. : 0 603 942 396 / Mail : h.sriby2@gmail.com



Médecin Psychiatre et Psychothérapeute - individu, couple et famille

Docteur Clément Fogha
Installé depuis le 2 janvier 2013 au Centre Médico Chirurgical du Danube
Consultations sur rendez-vous.

26 cours du Danube - 77 700 Serris
Tél. : 01 64 17 12 00
Site internet : <http://dr-fogha-psychiatre.fr/>

Déménagement Cabinet Infirmier

Le cabinet a déménagé du 13 cours du Danube au 11 cours du Danube depuis le 5 juillet.

L'équipe du cabinet composée de 5 infirmier(e)s consulte à domicile et au cabinet sur rendez-vous (7 jours/7 Jours) à partir de 6 h 30 du matin. Contact : Tél. : 01 60 42 32 80 ou 06 81 42 45 77

Agenda de Serris

FERME DES COMMUNES

Samedi 28 septembre, 18h30

Ouverture de la 10^e saison culturelle de la Ferme des Communes

Entrée Libre

Samedi 28 septembre, 21h00

Vite, rien ne presse

Humour - de et avec Vincent Rocca
de 5 à 12 euros / Tout public

Vendredi 4 octobre, 20h30

Conférence : Les nabis - Félix Vallotton

Entrée libre

Dimanche 6 octobre, 16h00

Pinocchio d'après l'étrange rêve de Monsieur Collodi

Théâtre - Jeune public
2 euros / À partir de 5 ans

ANIMATION

Dimanche 8 septembre 2013, de 9h00 à 18h00

Foire aux Greniers

Voir page 6

Dimanche 8 septembre 2013, de 10h00 à 17h00

Forum des Associations

au centre culturel de la Ferme des Communes.

Dimanche 29 septembre 2013

Les Virades de l'Espoir

www.vaincrelamuco.org

SPORT

Samedi 24 août 2013, 14h00,

Concours de pétanque en doublette tournante

Maison communale des 4 Saisons. Ouvert à tous sans licence : amateurs, enfants, joueurs occasionnels

Organisé par Serris-pétanque

Renseignements : M. Salles au 06 60 36 40 55

Dimanche 1^{er} septembre 2013, de 13h30 à 18h00

Fête du Sport du SAN du Val d'Europe

complexe sportif David Douillet de Coupvray
Venez rencontrer les acteurs sportifs du Val d'Europe et vous initier à de nouvelles activités.

Ateliers gratuits et animations en continu.

Ouvert à toutes et à tous.

Renseignements : www.valeurope-san.fr

Vendredi 6 septembre, 20h00

Concours de pétanque nocturne en doublette formée

Maison communale des 4 Saisons. Ouvert à tous sans licence : amateurs, enfants, joueurs occasionnels

Organisé par Serris-pétanque

Renseignements : M. Salles au 06 60 36 40 55

INFO MUNICIPALE

Mercredi 18 septembre

Ramassage des ordures extra-ménagères

Lundi 23 septembre, 20h30

Conseil Municipal

Hôtel de Ville de Serris